

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

## Conférence du Désarmement

\*\*\*\*\*

Intervention de Idriss JAZAÏRY  
Ambassadeur, Représentant Permanent

Au nom des Etats arabes  
membres et observateurs  
à la Conférence du Désarmement

Genève, le 10 mars 2005

Monsieur le Président,

Je m'adresse à vous, aujourd'hui, au nom des Etats arabes membres et observateurs au sein de la Conférence du Désarmement, et ce au vu de l'importance qu'accorde notre région à la question du désarmement nucléaire.

M. le Président Tim Caughly, j'ai déjà eu l'honneur de vous féliciter au nom de l'Algérie pour votre accession à la Présidence de notre Conférence. Je voudrais, cette fois-ci, vous présenter mes félicitations au nom de l'ensemble des pays arabes, et vous assurer de notre plein appui dans vos efforts de sortir la Conférence des difficultés qu'elle connaît depuis déjà longtemps.

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance à M. Serguei Ordzonikidze, Secrétaire général de la Conférence, à son adjoint, M. Enrique Roman-Morey, ainsi qu'à toute l'équipe du Secrétariat.

Je suis heureux d'exprimer à travers cette allocution, notre ferme volonté et nos efforts inlassables, afin de préparer un climat de sécurité et de stabilité, au double niveau régional et international, à même d'assurer la prospérité de l'ensemble des peuples, y compris notre nation arabe.

Le Groupe arabe réitère son attachement aux Résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies, dont la dernière portant le numéro 69/59 du 10 décembre 2004 qui a réaffirmé le cadre multilatéral comme principe fondamental de négociation dans le domaine du désarmement et de non-prolifération. Elle constitue par là une confirmation du caractère universel de cette question qui requiert la contribution de l'ensemble des Etats sur une base d'égalité.

La multiplication des risques et des défis sécuritaires aux niveaux régional et international renforce, plus que jamais, notre attachement à ce mécanisme censé adopter des solutions efficaces aux différentes questions récurrentes. Cela ne fait qu'accentuer notre intérêt aux travaux de la Conférence du Désarmement.

Les pays arabes sont convaincus que la Traité sur la non-prolifération nucléaire est l'un des plus importantes instruments conclus jusque-là,

qui a prouvé son efficacité dans la lutte contre la prolifération nucléaire, depuis maintenant 35 années. L'adhésion de la plupart des Etats à ce Traité est la meilleure preuve de la conviction de ces derniers sur son importance pour écarter le spectre de la guerre nucléaire.

Partant de ce constat, les pays arabes ont fait le choix de bannir l'arme nucléaire, en adhérant au Traité sur la non-prolifération nucléaire. C'est pourquoi, outre leur attachement à la non-prolifération, ils accordent une haute importance à la question du désarmement nucléaire.

Ils demandent, à cet égard, aux Etats nucléaires parties au Traité d'assumer leurs pleines responsabilités et d'offrir les garanties sécuritaires nécessaires afin d'instaurer la confiance et de mettre en œuvre les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et les Conférences d'examen du Traité de la non-prolifération nucléaire. Le Groupe arabe souhaite à cet effet que les Etats nucléaires respectent les engagements auxquels ils ont souscrit, notamment ceux adoptés lors de la 6<sup>ème</sup> Conférence d'examen du Traité de 2000, en particulier les 13 mesures pratiques. Notre espoir est que la 7<sup>ème</sup> Conférence d'examen prévue en mai prochain, soit une opportunité de réaffirmation et de renforcement de la part des Etats nucléaires de ces engagements.

Le désarmement nucléaire au niveau régional par la création de zones exemptes de ces armes, constitue une étape importante dans l'instauration d'un climat de confiance, afin de mettre un terme définitivement à la course nucléaire et partant, parvenir à un désarmement nucléaire total.

La prolifération de ces armes dans la région du Moyen-Orient en particulier, est une menace à la sécurité et à la paix et un facteur de déstabilisation au double niveau régional et international. C'est pour cela que les pays arabes se sont attelés dans le cadre multilatéral, et ce à différents niveaux, à sensibiliser sur les risques de la prolifération nucléaire dans la région et de la nécessité de faire du Moyen-Orient une région exempte de l'arme nucléaire.

C'est pourquoi, les pays arabes considèrent que la décision prise lors de la Conférence d'examen de 1995 concernant le Moyen-Orient comme partie indissociable du Traité. Rappelons également que le document final de la 6<sup>ème</sup> Conférence d'examen est très clair sur l'importance de l'adhésion d'Israël au Traité et la soumission de l'ensemble de ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'Energie atomique.

Nos pays insistent sur la nécessité de mettre en œuvre cette décision fondamentale de 1995, lors de la 7<sup>ème</sup> Conférence d'examen du Traité, et ce conformément à l'esprit de la décision du Conseil de Sécurité 687 de 1991 qui vise en son paragraphe 1à4, faire de la région du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous citerons également, dans ce contexte, les résolutions adoptées à ce sujet annuellement par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'initiative du Groupe arabe. Comme vous le savez, ces initiatives arabes ont abouti à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa 59<sup>ème</sup> session, de deux résolutions, à savoir la 63/59 et la 106/59 se rapportant à cette question. A rappeler, en outre, le projet de décision présenté par les pays arabes au Conseil de Sécurité en 2003, qui est toujours sur la table et visant à faire de la région du Moyen-Orient une région exempte de l'arme de destruction massive, en premier lieu l'arme nucléaire.

La sécurité et la paix internationales supposent la diffusion de la culture du désarmement. Dans ce cadre, la Ligue des Etats arabes a établi de solides relations avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche en matière du désarmement (UNIDIR), à travers des Conférences communes et des sessions de formation, de perfectionnement et de recherche pour promouvoir cette culture.

En somme, les défis majeurs auxquels nous faisons face, exigent, de nous tous, un travail en profondeur au niveau de la Conférence du Désarmement. Or, nous constatons malheureusement, aujourd'hui que les travaux de la CD sont dans l'impasse depuis plusieurs années, en raison des positions intransigeantes adoptées par certains membres.

Dans le but de surmonter cette situation, les pays arabes ne ménageront aucun effort, dans le cadre du G.21, pour donner une

nouvelle dynamique aux négociations et aux travaux de la Conférence. Cette attitude constructive et positive a été adoptée concernant les propositions de votre prédécesseur, l'Ambassadeur des Pays Bas, M.Chris Sanders, visant la désignation de Coordonnateurs spéciaux.

Ainsi, les pays arabes souhaitent que les autres Etats membres manifestent, de leur côté, la volonté politique nécessaire, de la souplesse et de réalisme, afin de parvenir à des solutions de compromis sur un programme de travail de la Conférence qui tienne compte des impératifs de sécurité des différents Groupes d'Etats .

Je réaffirme, par ailleurs, l'engagement du Groupe arabe à travailler conformément au document final de l'Assemblée générale des Nations Unies adopté lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement, de 1978, l'Agenda de la Conférence du désarmement adopté annuellement, ainsi que son règlement intérieur.

Je réitère la disponibilité du Groupe arabe à coopérer et à travailler de manière constructive, pour aboutir à un programme de travail qui préserve les intérêts et les besoins de tous, de façon équilibrée.

Je voudrais, enfin, signaler que, malgré la disponibilité des fora multilatéraux consacrés aux délibérations et aux discussions des questions du désarmement, notre Conférence demeure l'unique cadre multilatéral de négociation chargé d'élaborer des projets de Traités et de Conventions sur ces questions. Ceci nous oblige à œuvrer pour préserver cet acquis et assurer sa continuité, en vue de contribuer à l'édification d'un nouvel ordre juridique international à même d'assurer une sécurité et une paix durables dans le monde.

Je vous remercie